

Analyse comparative Maroc-Corée du sud dans le cadre de la E-administration et transition numérique de l'État

Comparative analysis Morocco-South Korea in the context of E-administration and the digital transition of the State

Saad RGUIOUEG, (Doctorant)

*Laboratoire des Sciences Économiques et Politiques Publiques
Faculté d'économie et de gestion de Kénitra
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc*

Fatimazohra AZIZI, (Professeur Habileté)

Université Mohamed V, Rabat, Maroc

Hindou BADDIH, (Professeur d'Enseignement Supérieur)

*Laboratoire des Sciences Économiques et Politiques Publiques
Faculté d'économie et de gestion de Kénitra
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté de l'Economie et de Gestion Université Ibn Tofail, Av de l'université Maroc (Kénitra), 14000
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude et ils sont responsables de tout plagiat dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	RGUIOUEG, S., AZIZI, F., & BADDIH, H. (2024). Analyse comparative Maroc-Corée du sud dans le cadre de la E-administration et transition numérique de l'État. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 5(7), 312-331. https://doi.org/10.5281/zenodo.12694698
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: April 17, 2024

Accepted: July 05, 2024

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 5, Issue 7 (2024)

Analyse comparative Maroc-Corée du sud dans le cadre de la E-administration et transition numérique de l'État

Résumé

Cet article, de la littérature conceptuelle, plus théorique que pratique, vise à analyser le rôle de la digitalisation dans la performance des administrations publiques marocaines. Ces dernières années, plusieurs gouvernements ont prêté attention au phénomène numérique, en proposant aux utilisateurs des services numériques facilitant l'accès à l'information et simplifiant les procédures administratives, dans le but de rapprocher le public de l'administration publique et de lui faire prendre conscience de ses avantages. Le renforcement de l'administration électronique du Maroc guidé par l'approche coréenne nécessite une adaptation significative des meilleures pratiques observées en Corée du sud, en tirant parti de l'infrastructure technologique avancée de la Corée du Sud et des initiatives gouvernementales, le Maroc peut réaliser la transition vers un gouvernement numérique. La Corée du Sud et le Maroc ont établi plusieurs partenariats pour la digitalisation de l'administration publique, dans le cadre d'une coopération plus large en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Le but de cet article est de synthétiser une revue systématique de la littérature sur le phénomène de transformation numérique et d'e-gouvernement, d'analyser les facteurs influençant cette transformation et d'identifier les obstacles qui peuvent survenir au cours du processus de numérisation. Les recherches menées montrent qu'il existe plusieurs conditions préalables et déterminants pour une transformation numérique réussie de l'administration publique (confiance, sensibilisation, acceptation, agilité...). Pour bien cerner le sujet nous allons essayer de recueillir le maximum d'informations sur les réalisations de la Corée du Sud ainsi qu'au Maroc en matière de la digitalisation des services publics, afin de comparer entre les deux pays et tirer des recommandations et des bonnes pratiques pour maîtriser la transition numérique de l'administration publique.

Mot clés : transformation numérique, l'administration électronique, Maroc, la Corée du Sud, Administration publique.

JEL Classification: H11

Type du papier: Recherche theories

Abstract

This article, from the conceptual literature, more theoretical than practical, aims to analyze the role of digitalization in the performance of Moroccan public administrations. In recent years, several governments have turned their attention to the digital phenomenon, offering users digital services that facilitate access to information and simplify administrative procedures, with the aim of bringing the public closer to public administration and raising awareness of its benefits. Strengthening Morocco's e-government, guided by the Korean approach, requires significant adaptation of best practices observed in South Korea. By leveraging South Korea's advanced technological infrastructure and government initiatives, Morocco can achieve the transition to digital government. South Korea and Morocco have established several partnerships for the digitization of public administration, as part of broader cooperation in information and communication technologies (ICT). The aim of this article is to synthesize a systematic review of the literature on the phenomenon of digital transformation and e-government, to analyze the factors influencing this transformation and to identify the obstacles that may arise during the digitization process. The research carried out shows that there are several prerequisites and determinants for a successful digital transformation of public administration (trust, awareness, acceptance, agility...). To gain a better understanding of the subject, we will try to gather as much information as possible on the achievements of South Korea and Morocco in terms of the digitization of public services, in order to compare the two countries and draw up recommendations and best practices for mastering the digital transition of public administration.

Keywords: digital transformation, e-government, Morocco, South Korea, Public administration.

Classification JEL: H11

Paper type : theoretical Research

1. Introduction

La technologie numérique diversifie les voies d'accès à l'administration publique, donnant aux utilisateurs la possibilité d'agir en tant que consommateurs de services publics et de choisir la voie par laquelle ils accèdent aux services dont ils ont besoin.

Les technologies numériques permettent de se connecter plus facilement et plus rapidement aux services publics depuis son domicile ou son lieu de travail, même lorsque les administrations sont fermées.

Au fil des années, ces développements ont révolutionné la relation entre les administrateurs et les usagers, cette relation est régie par un certain nombre de lois et de règlements, tels que la **loi n°53-05** relative à l'échange électronique de données juridiques, la **loi n° 55-19** relative à la simplification des procédures administratives, et la **loi 43-20** relative aux opérations de confiance pour les transactions électroniques, la **loi 61-16** portant création de l'Agence de développement numérique et d'autres articles spécifiques relatifs à l'e-administration, **loi n° 72-18** portant sur la création de l'agence nationale des registres.

Le recours à la numérisation a augmenté en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 et de l'utilisation de la technologie numérique pour les procédures par les usagers et pour la prestation de services par le gouvernement.

Dans ce contexte, l'Agence de développement du numérique, dans le cadre de son mandat de définition de normes techniques pour les services numériques, a produit un guide de bonnes pratiques à l'intention des administrations pour la conception et la mise en œuvre de la numérisation des services publics.

La numérisation de l'administration publique en Corée du Sud se distingue comme un modèle d'intégration technologique dans la gouvernance. Avec un investissement considérable dans l'infrastructure numérique, notamment les réseaux à large bande et mobiles, le pays a établi une base solide pour son e-gouvernement. Ce dernier, parmi les plus avancés au monde, offre aux citoyens un accès facile à une multitude de services gouvernementaux en ligne, allant du dépôt de documents à la demande de permis, et même au vote électronique dans certains cas. L'administration intègre efficacement les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics, utilisant l'intelligence artificielle pour traiter les requêtes et l'analyse de données pour la prise de décisions politiques. Consciente des risques liés à la numérisation, la Corée du Sud a aussi renforcé sa cybersécurité pour protéger les données personnelles et les infrastructures essentielles. Par ailleurs, elle encourage l'innovation dans le secteur public et favorise une participation citoyenne accrue, notamment à travers des plateformes numériques participatives, reflétant ainsi son engagement envers une gouvernance ouverte et collaborative.

Des études antérieures ont souligné l'importance de la numérisation pour diversifier et faciliter l'accès aux services publics. Par exemple, un rapport de l'OCDE (2014) a révélé que les technologies numériques permettent une plus grande accessibilité et inclusivité des services publics, en particulier pour les populations marginalisées. Une étude de Janssen et Estevez (2013) a démontré que la numérisation améliore non seulement l'efficacité des services publics, mais aussi la transparence et la responsabilité des administrations publiques. En se connectant aux services publics en ligne, les utilisateurs peuvent contourner les limitations des heures d'ouverture traditionnelles, comme le souligne la recherche de Bertot, Jaeger, et Hansen (2012), qui a mis en lumière comment les services en ligne augmentent la satisfaction des usagers et l'efficacité des services publics. Au Maroc, la numérisation des services publics a transformé les interactions entre les citoyens et l'administration, soutenue par une série de lois et de réformes visant à instaurer la confiance et à clarifier les procédures administratives, selon une étude de Ben Moussa (2020). Cette transformation a été accélérée par la pandémie de COVID-19, obligeant les administrations à adopter des solutions numériques pour continuer à fournir

des services de manière efficace et sécurisée. En résumé, la numérisation des services publics non seulement diversifie et facilite l'accès aux services, mais elle est également essentielle pour améliorer la transparence, l'efficacité et la satisfaction des usagers, comme le confirment de nombreuses études et initiatives législatives.

Les études précédentes ont montré que la numérisation diversifie et facilite l'accès aux services publics, améliorant l'inclusivité, surtout pour les populations marginalisées, selon l'OCDE (2014). Janssen et Estevez (2013) ont montré que la numérisation renforce l'efficacité, la transparence et la responsabilité des administrations publiques. Bertot, Jaeger, et Hansen (2012) ont révélé que les services en ligne augmentent la satisfaction des usagers en contournant les contraintes des horaires traditionnels. Au Maroc, la numérisation, soutenue par des lois et des réformes, a transformé les relations entre citoyens et administration, et a été accélérée par la pandémie de COVID-19, nécessitant des solutions numériques pour maintenir les services. Ainsi, la numérisation est cruciale pour améliorer la transparence, l'efficacité et la satisfaction des usagers.

Les principales limites théoriques identifiées sont les suivantes : bien que la numérisation des services publics puisse diversifier et faciliter l'accès, elle peut également creuser des inégalités numériques, affectant les populations marginalisées. La transparence et la responsabilité peuvent être compromises sans des cadres réglementaires robustes. Les systèmes numériques mal conçus peuvent réduire l'efficacité des services publics, créant des obstacles supplémentaires. De plus, les défis liés à l'adoption et à l'utilisation des technologies par les usagers, ainsi que les barrières culturelles et le manque de formation, sont souvent négligés. Enfin, la majorité des études théoriques sont basées sur des contextes occidentaux, limitant leur applicabilité dans des pays en développement comme le Maroc, nécessitant des adaptations spécifiques des modèles existants.

"Comment concilier les approches de la E-administration coréennes, caractérisées par une infrastructure technologique avancée et une culture d'innovation, avec les réalités spécifiques du Maroc, afin de parvenir à une transition numérique réussie et inclusive de l'administration publique marocaine ?"

D'un point de vue empirique, nous allons essayer de faire une comparaison entre différents indices du Maroc et de la Corée du sud.

À cette fin, la première partie de cet article portera sur la partie théorique de notre problématique pour cerner les concepts clés et la conceptualisation et la revue de la littérature. La deuxième partie abordera la méthodologie adoptée et les hypothèses de recherche. Enfin, la troisième partie sera dédiée à la présentation des résultats.

L'objectif principal de cette comparaison entre le Maroc et la Corée du Sud dans le domaine de la digitalisation de l'administration publique est de réaliser une analyse approfondie des stratégies adoptées par ces deux pays. Il s'agit de comprendre comment ces nations ont géré la transition vers la E-administration, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects de l'infrastructure technologique, de l'engagement gouvernemental, et de l'adoption par les citoyens. Cette comparaison vise à identifier les meilleures pratiques et les facteurs clés de succès propres à chaque contexte. En parallèle, elle cherche à déterminer les adaptations nécessaires pour intégrer ces pratiques de manière efficace et adaptées aux spécificités marocaines, incluant les diversités socio-économiques, culturelles et les défis propres à la région. L'objectif final est de formuler des recommandations stratégiques pertinentes, orientées vers le renforcement de la E-administration au Maroc, en tenant compte des leçons apprises de l'expérience coréenne, et de contribuer ainsi à l'amélioration des services publics, à l'accroissement de l'efficacité administrative, et à la promotion d'une gouvernance numérique inclusive au Maroc."

2. Revue conceptuelle

2-1. Mise en contexte de la transition digitale mondiale

Le contexte de la transformation numérique mondiale dans l'administration publique est profondément façonné par la convergence rapide des progrès technologiques, la mondialisation et les attentes croissantes du public à l'égard des services gouvernementaux.

La transformation numérique est devenue un impératif pour les gouvernements du monde entier, confrontés à la nécessité de rationaliser leurs opérations, d'accroître la transparence et de répondre efficacement aux besoins changeants de la société.

Les technologies de l'information ont élargi les possibilités d'interaction entre les citoyens et les autorités publiques et ont fondamentalement modifié la manière dont les gouvernements fournissent des services et prennent des décisions.

Les développements rapides des communications électroniques du big data, de l'intelligence artificielle et d'autres innovations technologiques créent une situation dans laquelle la transformation numérique n'est pas seulement une option, mais une nécessité stratégique pour les gouvernements qui veulent rester pertinents et efficaces à l'ère numérique.

Cette situation mondiale oblige les gouvernements à adopter des approches innovantes pour exploiter tout le potentiel des technologies numériques, tout en relevant les défis liés à la cybersécurité, à la protection des données et à l'inclusion numérique.

2-2. Définition de la E-administration

La gestion électronique, également connue sous le nom de e-gestion, fait référence à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour repenser, moderniser et optimiser les processus de gestion dans les institutions publiques, cette approche vise à numériser les activités gouvernementales, depuis les services publics jusqu'aux interactions entre les citoyens et le gouvernement, en tirant parti d'outils électroniques tels que les plateformes en ligne, les applications mobiles et les systèmes informatiques.

Les objectifs fondamentaux du gouvernement électronique sont d'améliorer l'efficacité opérationnelle, d'accroître la transparence, de faciliter l'accès aux services publics et d'améliorer la communication entre les agences gouvernementales et le public.

En adoptant les technologies numériques, l'e-gouvernement vise à rationaliser les procédures, à réduire les délais et à promouvoir une gouvernance plus réactive et plus adaptable aux besoins changeants de la société dans un environnement de plus en plus interconnecté.

2-3. le rôle de la E-administration dans tissu économique

L'administration électronique joue un rôle important dans la structure économique, car elle offre plusieurs avantages importants qui contribuent à la croissance économique, à l'efficacité des entreprises et à la compétitivité globale.

Certains des principaux avantages sont énumérés ci-dessous :

Optimisation des processus : La gestion électronique permet une automatisation efficace des processus administratifs, réduisant ainsi les délais et les coûts associés, cela améliore l'efficacité de l'organisation et permet un traitement des transactions plus rapide et plus transparent.

Facilité de faire des affaires : Les plateformes électroniques simplifient les interactions entre les entreprises et les agences gouvernementales, les entrepreneurs peuvent soumettre des demandes, traiter des transactions et accéder aux informations connexes par voie électronique, facilitant ainsi leurs activités.

Réduction de la paperasse : Le passage aux processus électroniques réduit le recours à la paperasse traditionnelle, qui favorise non seulement une gestion plus écologique, mais facilite également la gestion des documents pour les entreprises en éliminant le besoin de documents physiques.

Accès plus facile aux ressources : Les entreprises ont un accès plus facile aux ressources gouvernementales, telles que les bases de données, les informations gouvernementales et les programmes d'aide qui est essentiels pour la planification stratégique, la conformité réglementaire et la participation aux opportunités économiques.

Transparence et responsabilité : Le gouvernement électronique favorise la transparence dans la prestation des services publics et la prise de décision gouvernementale, cela crée un environnement plus transparent et renforce la confiance des entreprises et des investisseurs.

Innovation d'entreprise et numérisation : L'introduction de la gestion électronique aide les entreprises à innover et à s'adapter aux nouvelles technologies en intégrant des solutions numériques dans leurs processus, les entreprises peuvent améliorer leur compétitivité dans un environnement économique en constante évolution.

Promouvoir l'entrepreneuriat : Le gouvernement électronique peut réduire les obstacles à l'entrée de nouvelles entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat en facilitant les processus administratifs pour stimuler la création d'entreprises et stimule l'activité économique.

Réduire la corruption : Les processus numériques réduisent les opportunités de corruption en automatisant les transactions et en créant des pistes d'audit électroniques pour un environnement commercial plus éthique et plus équitable.

En résumé, la gestion électronique favorise un environnement économique plus efficace, transparent et innovant, ayant ainsi un effet positif sur la croissance économique et la compétitivité des entreprises.

3. Les principales théories sur la digitalisation de l'administration publique

3.1 Les théories en relation avec le service public

Les théories en relation avec le service public sont essentielles pour comprendre les divers aspects de l'intervention étatique et la gestion des services essentiels à la société. Ces théories offrent des perspectives variées sur les raisons pour lesquelles les services publics existent, comment ils doivent être gérés et quels sont les défis et les opportunités associés à leur fourniture. En examinant ces différentes théories, nous pouvons mieux appréhender les complexités du secteur public et trouver des moyens d'améliorer son efficacité et son équité.

- **La théorie de l'intérêt général**

Cette théorie affirme que les services publics existent pour servir le bien commun, nécessitant l'intervention de l'État dans des domaines comme l'éducation et la santé. La théorie des biens publics, quant à elle, justifie l'existence des services publics par l'incapacité du marché privé à fournir des biens non-rivaux et non-excluables tels que la défense nationale et l'éclairage public. La théorie de la bureaucratie, développée par Max Weber, souligne l'importance des structures hiérarchiques et des procédures formelles pour assurer l'efficacité des organisations publiques. En parallèle, la théorie du choix public applique les principes économiques aux acteurs politiques, soulignant les intérêts personnels et les défis de la bureaucratie.

- **La théorie de la Nouvelle Gestion Publique (NGP)**

La Nouvelle Gestion Publique (NGP) propose des approches inspirées du secteur privé pour améliorer l'efficacité des services publics via des pratiques comme la gestion par objectifs et la concurrence interne. La théorie des parties prenantes insiste sur la nécessité de considérer tous les acteurs impliqués, y compris les citoyens et les employés, pour une gestion inclusive. La théorie des réseaux examine les interactions entre différentes organisations dans la fourniture des services publics, mettant en avant les partenariats et la gouvernance collaborative. Enfin, la théorie du capital social souligne l'importance des liens sociaux et de la participation citoyenne

dans la gestion et l'amélioration des services publics, favorisant la coopération et la confiance au sein de la communauté.

- **Théorie du capital social**

Le capital social fait référence au réseau de relations sociales qui permettent la coopération et la confiance entre les individus et les organisations. Cette théorie met l'accent sur l'importance des liens sociaux et de la participation des citoyens dans la gestion et l'amélioration des services publics.

Chacune de ces théories offre une perspective unique sur les défis et les opportunités de la prestation de services publics. Ils sont souvent utilisés en complément pour mieux comprendre et améliorer les systèmes administratifs.

3.2 Les théories en relation avec la numérisation

Les recherches sur la numérisation de l'administration publique sont riches et interdisciplinaires, englobant des approches techniques, organisationnelles et politiques. La théorie de la gouvernance électronique (e-gouvernance) est l'une des principales théories et approches dominantes dans ce domaine, avec une orientation vers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer l'efficacité et la transparence des services publics et favoriser la participation des citoyens. Les différentes dimensions de cette théorie sont : e-Administration, qui améliore les procédures internes de l'administration grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ; e-Services, qui concerne la prestation de services publics en ligne ; et e-Démocratie, qui implique les citoyens dans le processus décisionnel grâce à des plateformes numériques. La Théorie de l'Administration Électronique (e-Administration) est une autre approche importante qui se concentre sur l'utilisation des TIC pour transformer les processus administratifs internes en automatisant et rationalisant les procédures afin d'améliorer l'efficacité et la transparence. Ses principaux axes sont l'automatisation des processus, qui simplifie la bureaucratie grâce à la dématérialisation des documents et des processus, et l'interopérabilité, qui facilite la communication et la coopération entre différentes administrations et niveaux de gouvernement. Enfin, la Théorie de l'Innovation Publique met l'accent sur l'innovation dans le secteur public en tant que moteur de transformation et de modernisation. Elle considère la digitalisation comme une occasion d'innover dans les services publics afin de répondre aux besoins changeants des citoyens. Ses principaux thèmes incluent la co-crétion, qui implique les citoyens et les parties prenantes dans la conception et la mise en place des services publics numériques, ainsi que les laboratoires d'innovation, qui sont des espaces dédiés à l'expérimentation de nouvelles technologies et approches dans le secteur public.

4. Revue de la littérature et développement des hypothèses

4.1 Revue de littérature empirique

La revue de la littérature empirique se concentre sur les études qui ont examiné la digitalisation et l'administration électronique dans divers pays, en mettant un accent particulier sur le Maroc et la Corée du Sud. Ces études fournissent des perspectives sur les facteurs déterminants, les obstacles et les résultats de la transition numérique dans l'administration publique.

- **Études sur la Corée du Sud :**

La Corée du Sud est souvent citée comme un modèle en matière de gouvernance numérique. Des recherches, telles que celles de Lee et al. (2011), ont montré que l'infrastructure technologique avancée et les politiques gouvernementales favorables ont joué un rôle crucial dans la réussite de l'e-gouvernement. Le pays a investi massivement dans les réseaux à large

bande et les technologies mobiles, facilitant ainsi l'accès aux services publics en ligne. Kim (2014) a mis en évidence l'importance de l'engagement citoyen et de la participation numérique pour améliorer la transparence et la réactivité des services publics.

- **Études sur le Maroc :**

Au Maroc, la transition numérique de l'administration publique a été plus récente et progressive. Ben Moussa (2020) a étudié l'impact des réformes législatives, telles que la loi n° 55-19 sur la simplification des procédures administratives, sur l'adoption des technologies numériques. L'étude a révélé que bien que des progrès significatifs aient été réalisés, des défis subsistent, notamment en matière d'infrastructure et de formation des personnels administratifs. Les recherches de El Haddadi (2018) ont souligné l'importance de la confiance et de la sensibilisation du public pour l'adoption réussie des services en ligne.

- **Comparaison internationale :**

Des études comparatives, comme celle de Janssen et Estevez (2013), ont montré que les pays avec des infrastructures technologiques robustes et des politiques proactives réussissent mieux dans la mise en œuvre de l'e-gouvernement. Les recherches ont également révélé que la culture organisationnelle et la participation citoyenne sont des facteurs clés de succès. Bertot, Jaeger, et Hansen (2012) ont démontré que les services en ligne augmentent la satisfaction des usagers et l'efficacité des services publics, mais nécessitent une gestion adéquate des changements et une formation continue.

4.2 Développement des hypothèses

Sur la base de la revue de littérature, plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour guider cette étude comparative entre le Maroc et la Corée du Sud :

Hypothèse 1 : L'infrastructure technologique avancée de la Corée du Sud a un impact significatif sur l'efficacité de l'e-gouvernement par rapport au Maroc.

Justification : Les études empiriques montrent que l'infrastructure technologique est un déterminant clé de la réussite de l'e-gouvernement (Lee et al., 2011).

Hypothèse 2 : Les politiques gouvernementales proactives et le cadre législatif de la Corée du Sud facilitent davantage la transition numérique que ceux du Maroc.

Justification : La recherche de Kim (2014) souligne l'importance des politiques et des cadres législatifs dans le succès de l'e-gouvernement.

Hypothèse 3 : La participation et l'engagement citoyen sont plus élevés en Corée du Sud, contribuant à une meilleure adoption des services d'e-gouvernement par rapport au Maroc.

Justification : Janssen et Estevez (2013) ont montré que la culture organisationnelle et la participation citoyenne sont cruciales pour l'adoption des services numériques.

Hypothèse 4 : Les défis liés à la formation et à la sensibilisation des personnels administratifs et des usagers sont plus prononcés au Maroc qu'en Corée du Sud.

Justification : Les recherches de Ben Moussa (2020) et El Haddadi (2018) ont mis en évidence les obstacles liés à la formation et à la sensibilisation dans le contexte marocain.

5. méthodologie de notre analyse théorique

5-1. Justification de l'analyse comparative Maroc-Corée du Sud

La coopération entre le Maroc et la Corée du Sud a été qualifiée de « traditionnelle » lors d'une récente visite de responsables des deux pays, mais cela remonte sans doute à 1962, date de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Le Maroc a probablement été depuis lors le premier pays africain à entretenir des relations diplomatiques et économiques

avec la Corée du Sud. La Corée du Sud a toujours inclus le Maroc dans ses campagnes diplomatiques.

Les liens de coopération entre le Maroc et la Corée du Sud ont été qualifiés, lors des récents échanges de visites entre les représentants des deux pays, de "séculaires", soulignant ainsi leur existence depuis 1962, année de l'établissement des relations diplomatiques. Il semble que le Maroc ait été l'un des premiers pays africains à établir des relations diplomatiques et économiques avec la Corée du Sud. L'engagement à rendre ces relations plus tangibles est fréquemment réaffirmé, avec la Corée du Sud intégrant régulièrement le Maroc dans ses campagnes diplomatiques successives.

Les visites réciproques des membres de l'exécutif des deux pays revêtent une signification particulière, tout comme l'influence de la qualité de la coopération entre les institutions législatives respectives et la fréquence des rencontres entre les acteurs parlementaires. Notable à cet égard est la tenue de forums économiques et parlementaires Maroc-sud-Coréens. Ces échanges de visites permettent aux deux nations de stimuler leur coopération bilatérale, d'intensifier leur dialogue, d'améliorer leurs mécanismes de partenariat, et de consolider les cadres de leurs consultations politiques régulières, confirmant ainsi leur ambition de développer des économies "compétitives", "performantes" et "innovantes", tout en s'engageant dans des relations équilibrées et tournées vers la coopération avec l'Afrique.

La Corée du Sud a également salué le retour du Maroc au sein de l'Union africaine (UA) et, à un moment donné, l'éventualité de son adhésion à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), considérées comme des étapes majeures par les Sud-Coréens vers l'intégration, la stabilité et le développement de l'Afrique. En général, les deux pays ont exprimé leur intention de coordonner leurs actions au sein des Nations unies et d'autres instances internationales.

5-2. Sélection des critères d'analyse

On choisit de travailler sur cinq indices qui présentent l'état de développement de l'e-gouvernement des États membres des Nations Unies. Outre une évaluation des modèles de développement de sites web dans un pays, les indices de développement étudiés intègrent les caractéristiques d'accès, telles que l'infrastructure et les niveaux d'éducation, afin de refléter la manière dont un pays utilise les technologies de l'information pour promouvoir l'accès et l'inclusion de sa population. L'indice de développement de l'administration en ligne évalue dans quelle mesure le gouvernement fournit des services en ligne et l'efficacité avec laquelle ces services sont délivrés aux citoyens, mesurant la présence officielle en ligne, la facilité d'accès et la qualité des services numériques. L'indice d'e-participation évalue la qualité, la pertinence, la disponibilité et la facilité d'utilisation des informations gouvernementales et des services en ligne pour permettre la participation des citoyens aux processus de prise de décision, incluant la promotion de l'engagement civique par les plateformes numériques. L'indice de service en ligne mesure la capacité et l'efficacité des services gouvernementaux fournis par voie électronique, évaluant des aspects tels que le niveau d'intégration des services, la commodité pour l'utilisateur, la sécurité des transactions et la mise à disposition d'informations pertinentes. L'indice des infrastructures de télécommunications analyse la qualité et la disponibilité des infrastructures de télécommunications dans un pays, incluant la densité du réseau, la bande passante, la connectivité mobile et l'accès à Internet haut débit. Enfin, l'indice du capital humain évalue le niveau de compétence, d'éducation et de santé de la population d'un pays, prenant en compte des facteurs tels que le taux d'alphabétisation, les niveaux d'éducation atteints, la qualité de l'éducation, les compétences professionnelles et la santé des citoyens. Chaque indice est un outil pour évaluer et comparer les performances et les capacités des pays dans des domaines spécifiques liés au développement technologique, à l'engagement civique et au bien-être social.

6. benchmarking entre Maroc et la Corée du sud dans le cadre de la digitalisation publique

6-1. Contexte de la E-administration au Maroc

« L'utilisation des nouvelles technologies est un facteur clé pour améliorer le travail administratif. Il convient, par conséquent, de tendre vers une généralisation de l'administration électronique par la fourniture de services à distance et la facilitation, pour les différents départements, de l'accès commun aux informations ».

La réforme de l'administration publique et des services publics est au cœur du projet social du Maroc, pour rappel, le Plan national de réforme administrative 2018-2021 concentre les efforts et les projets de réforme sur le processus de réforme structurelle de l'administration publique et vise à améliorer les questions d'organisation, de gestion, numériques et éthiques afin de développer davantage l'administration publique et se concentrer sur les aspects de Fournir des services publics et instaurer la confiance entre les gouvernements et les contribuables (Comité spécial sur les modèles de développement, 2021). Le paysage de l'administration électronique au Maroc reflète la volonté continue du gouvernement de moderniser l'administration publique grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces plans visent à utiliser les TIC pour améliorer l'efficacité des services publics, réduire les charges administratives et faciliter l'accès des citoyens aux informations gouvernementales.

Le Maroc a mis en place un cadre juridique et réglementaire solide pour régir la transformation numérique, notamment des lois garantissant la sécurité des données et la protection de la vie privée. La dématérialisation des processus administratifs, le développement de portails gouvernementaux interactifs et la promotion de la participation citoyenne via des plateformes numériques sont autant d'éléments intégrés de cet effort.

Ces efforts seront complétés par des investissements dans les infrastructures numériques et des programmes de formation visant à renforcer les compétences du personnel administratif.

Les partenariats avec les organisations internationales démontrent la volonté du Maroc de s'inspirer des meilleures pratiques mondiales en matière d'e-gouvernement.

Plusieurs réalisations et initiatives notables liées à la numérisation des services administratifs au Maroc ont contribué à améliorer la transparence, l'efficacité, la participation et la responsabilité et, en fin de compte, à restaurer la confiance dans le gouvernement, En voici quelques exemples :

Plan national numérique (Maroc Digital 2020) : Le gouvernement marocain a lancé le plan Maroc Digital 2020, qui vise à promouvoir l'utilisation des technologies numériques dans divers secteurs, y compris l'administration publique. Le plan comprend des initiatives telles que la numérisation des services gouvernementaux, le développement de plateformes en ligne pour l'engagement des citoyens, et la promotion de l'e-gouvernance et de l'e-participation pour améliorer la transparence, l'efficacité et la participation des citoyens dans les processus gouvernementaux.

Portail national des services administratifs (www.service-public.ma) : Le gouvernement marocain a mis en place un portail en ligne pour les services administratifs, qui permettent aux citoyens d'accéder à divers services et informations gouvernementaux sur une plateforme centralisée. Ce portail a permis de simplifier le processus d'accès aux services gouvernementaux, de réduire les délais bureaucratiques et d'améliorer l'efficacité de la prestation de services.

Systèmes de gestion des documents numériques : Plusieurs agences gouvernementales au Maroc ont mis en place des systèmes de gestion des documents numériques pour numériser et rationaliser leurs processus internes, tels que le traitement des documents, la tenue des dossiers et l'archivage. Cela a permis d'améliorer l'efficacité, de réduire la paperasserie et de renforcer la transparence des opérations gouvernementales.

Plateformes de participation électronique : Le gouvernement marocain a développé des plateformes d'e-participation, telles que "Chikaya" et "e-Mediat", qui permettent aux citoyens de participer à des consultations publiques, de fournir un retour d'information sur les politiques et les initiatives, et de s'engager dans des processus de prise de décision. Ces plateformes ont permis d'accroître la participation des citoyens aux processus gouvernementaux et de promouvoir la transparence et la responsabilité.

Système d'approvisionnement électronique : Le gouvernement marocain a mis en place un système de marchés publics électroniques (Marché Publics) afin de rationaliser les processus de passation des marchés publics, de réduire les risques de corruption et d'améliorer la transparence et la responsabilité dans les activités de passation des marchés. Ce système a permis d'accroître la transparence, l'efficacité et l'équité des marchés publics, contribuant ainsi à restaurer la confiance dans les opérations gouvernementales.

6-2. Contexte de la E-administration en Corée du Sud

L'histoire de l'e-gouvernement de la Corée du Sud est profondément enracinée dans un contexte caractérisé par une transformation numérique naissante, une infrastructure technologique avancée et une implication soutenue du gouvernement.

La Corée du Sud a entamé sa transition vers le gouvernement électronique dès les années 1980, intégrant progressivement les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour moderniser les processus administratifs doté d'une infrastructure numérique de pointe, le pays bénéficie d'une connectivité Internet haut débit généralisée, fournissant une base solide pour la fourniture de services d'administration en ligne. Le gouvernement coréen a fait preuve d'un fort engagement en faveur du gouvernement électronique et a élaboré des plans stratégiques tels que le plan de gouvernement électronique et le plan U-Corée. Ces plans visent à maximiser l'utilisation des TIC pour améliorer l'efficacité administrative, améliorer les services publics et améliorer les services. La culture d'innovation de la Corée du Sud, soutenue par les entreprises de haute technologie, a également une forte influence sur le développement de solutions numériques.

Les services gouvernementaux en ligne sont largement accessibles et offrent aux citoyens un large éventail de capacités, depuis la délivrance de documents officiels jusqu'aux paiements en ligne et à la participation citoyenne, de plus, la mise en œuvre d'une plateforme unifiée simplifie l'accès aux services en ligne via une identité unique et améliore l'expérience utilisateur.

La sécurité des données et la protection de la vie privée sont des préoccupations majeures, soulignant l'importance de la confiance du public dans l'utilisation des services numériques.

Dans l'ensemble, le paysage de l'e-gouvernement de la Corée du Sud se caractérise par un mélange harmonieux de technologie, d'implication du gouvernement et d'accessibilité des services, faisant du pays un leader en matière d'e-gouvernement.

La Corée du Sud a mis en place plusieurs portails et services en ligne dans le cadre de son administration publique numérisée, qui sont reconnus pour leur efficacité et leur innovation à l'échelle mondiale. Voici quelques exemples clés :

Korea Online E-procurement System (KONEPS): KONEPS est un système de passation de marché en ligne de classe mondiale qui traite l'ensemble des procédures d'approvisionnement de manière numérique, de l'appel d'offres au contrat, en passant par la commande et le paiement.

Portail de participation citoyenne 'e-People': 'e-People' est une plateforme majeure de communication en ligne entre le gouvernement et les citoyens, permettant de déposer des pétitions, des suggestions, des rapports et de participer à des discussions politiques.

Ministry of the Interior and Safety (MOIS) : Le site du MOIS mois.go.kr offre des informations détaillées sur les initiatives numériques du gouvernement, y compris l'innovation dans le gouvernement numérique et la coopération internationale dans ce domaine.

Ces initiatives illustrent l'engagement de la Corée du Sud envers l'innovation dans le domaine de l'e-gouvernement et son rôle de leader dans l'utilisation des technologies numériques pour améliorer l'efficacité administrative et la participation citoyenne.

7. Etude comparative entre le Maroc et la Corée du sud en matiere de digitalisation de l'administration publique

7.1 Valeur de l'indice de développement de l'administration en ligne

Ce tableau contient des données sur l'indice de développement de l'administration en ligne pour la Corée du Sud et le Maroc, s'étendant de 2003 à 2022. Les deux pays ont montré une amélioration constante de leur indice au fil des années, indiquant un développement soutenu de leurs administrations en ligne. La Corée du Sud a constamment maintenu un indice beaucoup plus élevé que le Maroc, avec un indice de 0.9529 en 2022 contre 0.5915 pour le Maroc, reflétant une différence significative dans le niveau de développement de l'administration en ligne entre les deux pays.

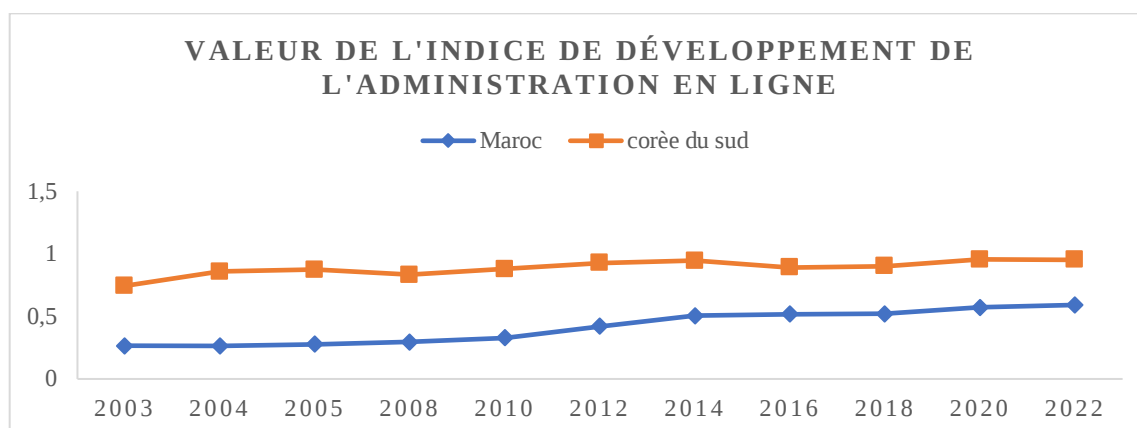
Tableau 1 : comparaison entre le Maroc et la Corée du sud par rapport l'indice de développement de l'administration en ligne

Années	Maroc	corée du sud
2003	0,26549	0,74413
2004	0,2641	0,85745
2005	0,27738	0,87273
2008	0,2944	0,8317
2010	0,32872	0,87854
2012	0,4209	0,92832
2014	0,50598	0,94623
2016	0,51858	0,89149
2018	0,5214	0,901
2020	0,5729	0,956
2022	0,5915	0,9529

Source : Division for Public Institutions and Digital Government (DPIDG) of the United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)

La Corée du Sud a connu une croissance rapide et importante de son indice, particulièrement entre 2003 et 2014, suggérant des investissements et des initiatives majeurs dans ce domaine, tandis que le Maroc a également connu une croissance, mais à un rythme plus modéré, ce qui pourrait indiquer des ressources plus limitées ou des défis différents en matière de mise en œuvre de l'administration en ligne. La position élevée de la Corée du Sud peut être attribuée à son leadership en matière de technologie et d'innovation, notamment dans le domaine de l'administration numérique, tandis que l'amélioration constante du Maroc indique un potentiel de développement significatif et un engagement envers l'amélioration de son administration en ligne. Ces données soulignent non seulement les réalisations actuelles des deux pays en matière de gouvernance électronique, mais aussi le potentiel pour de futures améliorations, en particulier pour le Maroc.

Figure 1 : Graphique comparant l'indice de développement de l'administration en ligne entre le Maroc et la corée du sud



Source : Auteurs

7.2 Valeur de l'indice d'e-participation

La comparaison entre le Maroc et la Corée du Sud, selon ce graphique se concentre sur l'indice d'e-participation au fil des ans, de 2003 à 2022. Cet indice mesure l'engagement et la participation des citoyens par le biais des technologies numériques dans les processus gouvernementaux. En examinant les chiffres :

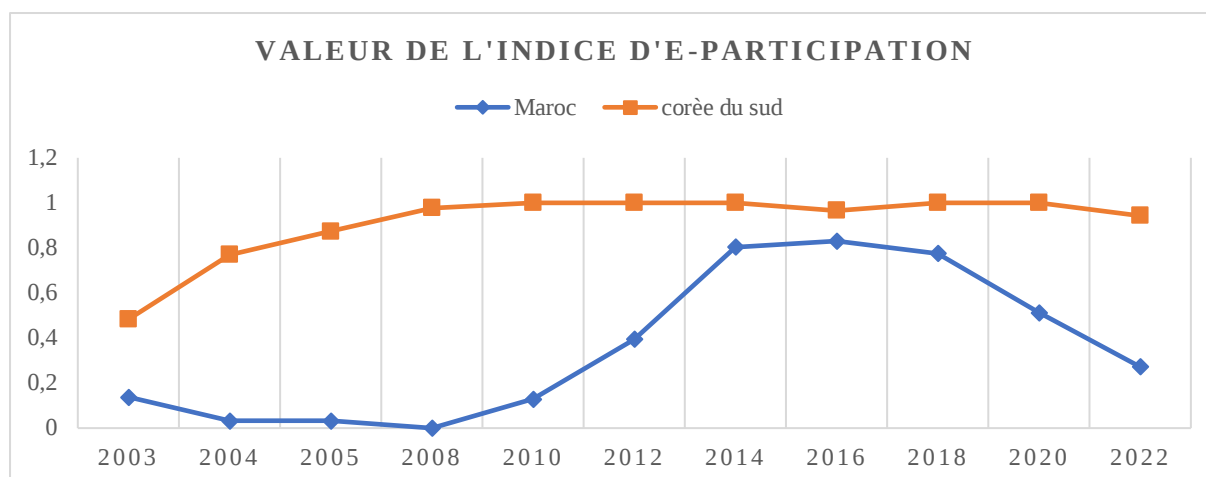
- La Corée du Sud présente des valeurs très élevées, atteignant la perfection ou près de la perfection (un score de 100 ou proche) pendant plusieurs années. Cela indique une intégration très réussie des technologies numériques dans la participation civique et une adoption généralisée de l'e-gouvernement. Il y a eu une légère diminution en 2016 et 2022, mais les valeurs restent extrêmement élevées.
- Pour le Maroc, les chiffres montrent une tendance à l'amélioration significative au fil du temps, bien que les valeurs soient globalement inférieures à celles de la Corée du Sud. Le Maroc est passé d'une non-participation (0.00000) en 2008 à un niveau modéré de participation en 2022 (0.27270), avec un pic en 2016 (0.83051). Cela suggère que le Maroc a fait des progrès notables dans le développement de l'e-gouvernement et de l'e-participation, bien qu'il y ait encore de la marge pour atteindre les niveaux observés en Corée du Sud.

Tableau 2 : comparaison entre le Maroc et la Corée du sud par l'indice d'e-participation

Années	Maroc	Corée du sud
2003	0,1379	0,4828
2004	0,03278	0,77049
2005	0,03174	0,87301
2008	0	0,97727
2010	0,12857	1
2012	0,3947	1
2014	0,80392	1
2016	0,83051	0,9661
2018	0,7753	1
2020	0,5119	1
2022	0,2727	0,9432

Source : Division for Public Institutions and Digital Government (DPIDG) of the United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)

Figure 2 : Graphique comparant l'indice de développement de l'administration en ligne entre le Maroc et la Corée du sud



Source : Auteurs

Cette comparaison illustre l'écart entre un pays qui est un leader mondial en matière d'e-gouvernement et un pays qui est en train de rattraper son retard et d'adopter des pratiques similaires. Elle met en évidence les différences potentielles dans les politiques gouvernementales, les investissements dans la technologie, et l'adoption de celle-ci par les citoyens.

7.3 Valeur de l'indice de service en ligne

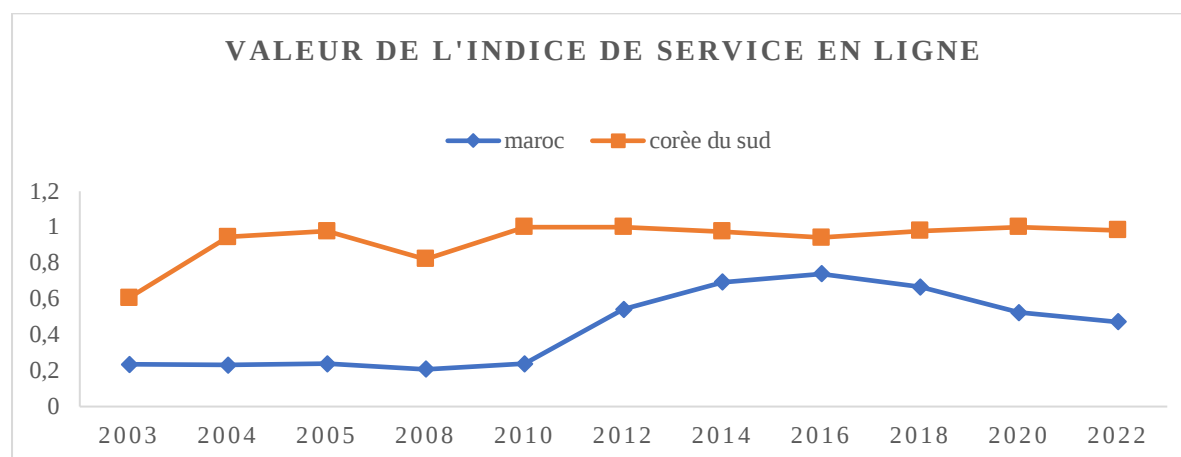
L'analyse de la comparaison entre le Maroc et la Corée du Sud en termes de valeur de l'indice de service en ligne révèle plusieurs points intéressants. La tendance générale montre des fluctuations dans les valeurs pour les deux pays, mais de manière différente. Au Maroc, on observe une amélioration significative de l'indice entre 2003 et 2016, indiquant une croissance soutenue dans le développement des services en ligne. Cependant, à partir de 2016, il y a une tendance à la baisse, suggérant des défis ou des changements dans les stratégies numériques, l'infrastructure ou l'adoption des technologies. La Corée du Sud présente des valeurs d'indice très élevées, frôlant souvent la perfection (100.000 en 2020, 2012 et 2010), indiquant une infrastructure numérique extrêmement avancée et une adoption généralisée des services en ligne.

Tableau 3 : comparaison entre le Maroc et la Corée du sud concernant l'indice de service en ligne

Années	Maroc	Corée du sud
2003	0,2358	0,60698
2004	0,2317	0,94594
2005	0,2385	0,97692
2008	0,2074	0,82274
2010	0,2381	1
2012	0,5425	1
2014	0,6929	0,97637
2016	0,7391	0,94203
2018	0,6667	0,9792
2020	0,5235	1
2022	0,4721	0,9826

Source : Division for Public Institutions and Digital Government (DPIDG) of the United Nations
Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)

Figure 3 : Graphique comparant l'indice de service en ligne entre le Maroc et la Corée du sud



Source : Auteurs

La baisse observée en 2003, suivie d'une augmentation rapide, suggère des investissements et des améliorations rapides dans ce domaine. En comparant les deux pays, la Corée du Sud a constamment des indices plus élevés que le Maroc, ce qui peut refléter les différences en termes de développement économique, d'investissement dans les technologies de l'information et de la communication, et de stratégies gouvernementales en matière de numérisation. Il est important de considérer les contextes socio-économiques et politiques des deux pays pour une compréhension complète. Par exemple, la Corée du Sud est l'un des leaders mondiaux en matière de technologie et d'innovation, ce qui se reflète dans ses indices élevés, tandis que le Maroc, bien qu'en progression, fait face à des défis différents en matière de ressources et d'infrastructure. L'indice de service en ligne est un indicateur clé du niveau de numérisation d'un pays. Pour le Maroc, la tendance à la baisse récente pourrait indiquer un besoin de renouveler ses efforts dans ce domaine, tandis que pour la Corée du Sud, maintenir des niveaux élevés sera crucial pour rester à la pointe de la technologie et de l'innovation. En résumé, cette comparaison met en évidence non seulement les différences de performance entre les deux pays en termes de services en ligne, mais aussi l'importance de l'investissement continu et de l'adaptation aux nouvelles technologies dans un monde de plus en plus numérisé.

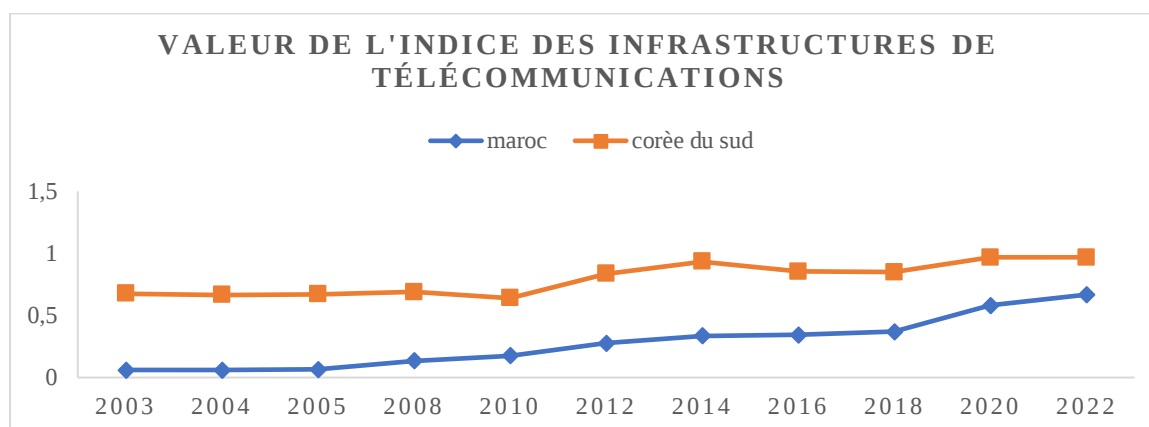
7.4 Valeur de l'indice des infrastructures de télécommunications

Tableau 4 : comparaison entre le Maroc et la Corée du sud concernant l'indice des infrastructures de télécommunications

Années	Maroc	Corée du sud
2003	0,0607	0,67542
2004	0,0607	0,66642
2005	0,0637	0,67127
2008	0,1349	0,68864
2010	0,1769	0,63902
2012	0,2772	0,83559
2014	0,335	0,93503
2016	0,3429	0,85296
2018	0,3697	0,8496
2020	0,58	0,9684
2022	0,6676	0,9674

Source : Division for Public Institutions and Digital Government (DPIDG) of the United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)

Figure 4 : Graphique comparant l'indice des infrastructures de télécommunications entre le Maroc et la corée du sud



Source : Auteurs

Ce graphique montre l'évolution de l'indice des infrastructures de télécommunications pour le Maroc et la Corée du Sud sur une période allant de 2003 à 2022. Le Maroc montre une progression constante de l'indice au fil du temps, démarrant de valeurs assez basses en 2003 et augmentant régulièrement jusqu'en 2022, indiquant un développement soutenu de ses infrastructures de télécommunications. En revanche, la Corée du Sud présente des valeurs très élevées tout au long de la période, avec un pic en 2020, reflétant une infrastructure de télécommunications très développée, légèrement en avance par rapport au Maroc. En 2003, les deux pays avaient des indices relativement proches, mais dès 2005, un écart significatif apparaît avec la Corée du Sud progressant beaucoup plus rapidement. La légère baisse observée en Corée du Sud en 2010, suivie d'une remontée, pourrait indiquer un investissement ou une mise à jour des infrastructures à ce moment-là. La Corée du Sud, reconnue pour son avancement technologique et son adoption rapide des nouvelles technologies, présente des valeurs d'indice élevées, tandis que le Maroc, bien qu'en progression, part de valeurs d'indice plus basses, signalant qu'il est en phase de développement et d'expansion de ses infrastructures. Pour le Maroc, l'augmentation constante de l'indice est un signe positif montrant un engagement envers l'amélioration de l'accès et de la qualité des services de télécommunications. Pour la Corée du Sud, maintenir des valeurs élevées est essentiel pour conserver son rang de leader dans ce domaine. Les différences en termes de taille du pays, de population, d'économie, et de politique gouvernementale en matière de télécommunications sont des facteurs à considérer pour comprendre pleinement ces chiffres. En conclusion, ces données illustrent l'importance des infrastructures de télécommunications comme un indicateur clé du développement technologique et de la capacité d'un pays à s'engager dans l'économie numérique mondiale. La Corée du Sud apparaît comme un leader tandis que le Maroc montre une trajectoire de rattrapage prometteuse.

7.5 Valeur de l'indice du capital humain

Ce tableau présente l'évolution de l'indice du capital humain pour le Maroc et la Corée du Sud de 2003 à 2022. Le Maroc montre une croissance graduelle de l'indice du capital humain au fil du temps, indiquant une amélioration dans les domaines de l'éducation, de la santé et des compétences professionnelles de sa population. La Corée du Sud affiche des valeurs d'indice très élevées et constantes tout au long de la période, suggérant un niveau élevé et stable de développement du capital humain. On observe que la Corée du Sud a commencé la période avec un indice significativement plus élevé que le Maroc, avec des valeurs restant supérieures à 0.95 tout au long, tandis que le Maroc commence à 0.5. La Corée du Sud montre une légère tendance à la baisse à partir de 2010, mais maintient des valeurs supérieures à 0.87, ce qui reste

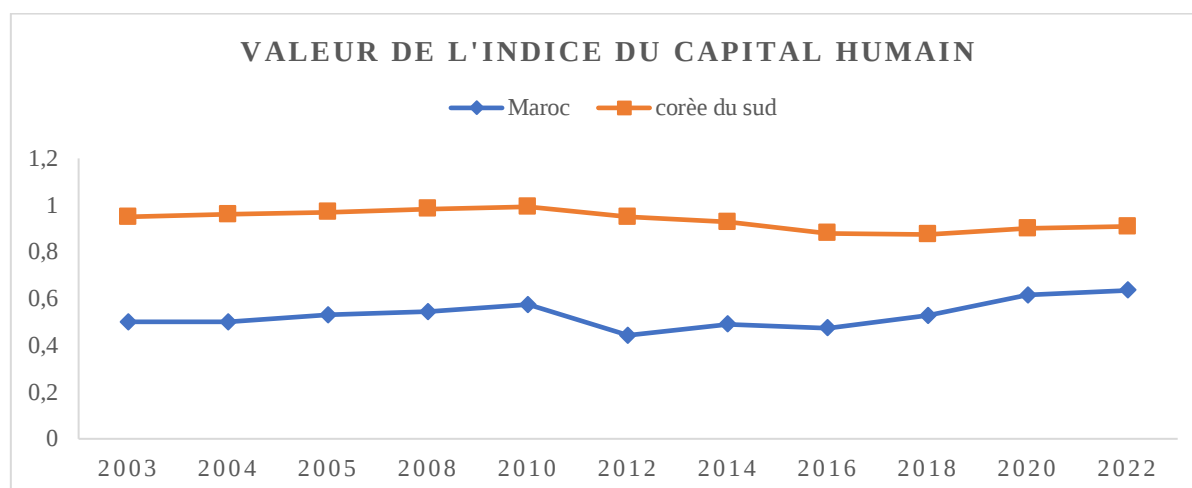
très élevé. Un indice de capital humain élevé en Corée du Sud indique des investissements continus dans l'éducation et la santé, contribuant à un niveau de vie élevé et une main-d'œuvre qualifiée.

Tableau 5 : comparaison entre le Maroc et la Corée du sud concernant l'indice du capital humain

Années	Maroc	Corée du sud
2003	0,5	0,95
2004	0,5	0,96
2005	0,53	0,97
2008	0,5437	0,98412
2010	0,5739	0,99293
2012	0,443	0,94937
2014	0,4901	0,9273
2016	0,4737	0,87947
2018	0,5278	0,8743
2020	0,6152	0,8997
2022	0,635	0,9087

*Source : Division for Public Institutions and Digital Government (DPIDG) of the United Nations
Department of Economic and Social Affairs (UNDESA)*

Figure 5 : Graphique comparant l'indice du capital humain entre le Maroc et la corée du sud



Source : Auteurs

Pour le Maroc, l'amélioration graduelle peut refléter les efforts du pays pour investir dans son capital humain, bien qu'il reste encore un écart significatif par rapport à des pays comme la Corée du Sud. Ces données doivent être interprétées en tenant compte des différentes stratégies économiques, de la démographie, des politiques publiques en matière d'éducation et de santé, et des niveaux de développement économique des deux pays. Le Maroc peut continuer à voir une amélioration de son indice du capital humain si les tendances actuelles de l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle se poursuivent. La Corée du Sud, bien qu'à un niveau élevé, doit veiller à renouveler et à maintenir ses investissements pour conserver son avantage compétitif en matière de capital humain. En résumé, ces données soulignent l'importance du capital humain comme facteur clé de la compétitivité et du développement économique. Tandis que la Corée du Sud se maintient comme un leader dans cet indice, le Maroc montre des signes positifs de développement, bien qu'il y ait place à l'amélioration et à la croissance.

8. Conclusion

La comparaison entre le Maroc et la Corée du Sud dans différents indices numériques - l'indice de service en ligne, l'indice des infrastructures de télécommunications, l'indice du capital humain, et l'indice d'e-participation - illustre des trajectoires de développement numérique distinctes entre un pays en voie de développement et un pays développé à la pointe de la technologie. Les infrastructures numériques avancées de la Corée du Sud, reflétées par des scores élevés, contrastent avec celles du Maroc, qui, bien qu'en amélioration, présentent encore une marge de progression significative. Les investissements conséquents de la Corée du Sud dans l'éducation et la santé ont abouti à une force de travail hautement qualifiée, tandis que le Maroc, malgré des progrès notables, accuse un retard important. L'engagement numérique du gouvernement sud-coréen, marqué par une intégration profonde de la numérisation dans l'administration et une forte participation citoyenne, contraste avec les efforts encore insuffisants du Maroc dans ce domaine. Cependant, le Maroc montre un potentiel de croissance en adoptant des politiques similaires à celles de la Corée du Sud, en investissant dans l'infrastructure, le capital humain, et l'engagement civique numérique. Les défis pour combler le fossé numérique sont nombreux, mais les opportunités d'apprendre de modèles réussis comme celui de la Corée du Sud sont également présentes. En adoptant des réformes et des investissements stratégiques dans la technologie, l'éducation et la participation civique, le Maroc peut améliorer l'accès aux services numériques et la qualité de vie de ses citoyens. Le renforcement de l'e-gouvernement au Maroc pourrait bénéficier des bonnes pratiques de la Corée du Sud, tout en nécessitant une adaptation au contexte marocain. La collaboration public-privé, l'intégration de la participation citoyenne et une évaluation continue des initiatives sont essentielles pour une mise en œuvre durable de l'e-gouvernement, répondant ainsi aux besoins divers de la population marocaine et renforçant la gouvernance numérique dans le pays.

Dans ce contexte, les relations diplomatiques entre le Maroc et la Corée du Sud jouent un rôle crucial. Depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques en 1962, les deux pays ont développé des partenariats solides dans divers domaines, notamment l'économie, la technologie et la culture. La coopération bilatérale s'est intensifiée avec des échanges réguliers de délégations et la signature d'accords visant à promouvoir l'investissement et le transfert de technologies. Récemment, des initiatives conjointes ont été lancées pour renforcer les capacités numériques du Maroc, inspirées par l'expertise sud-coréenne. Cette collaboration permet non seulement de partager de meilleures pratiques et des innovations, mais aussi de créer des opportunités de formation et de développement pour les talents marocains dans le secteur technologique. En consolidant ces liens diplomatiques et en intensifiant les échanges technologiques, le Maroc peut accélérer sa transformation numérique, bénéficiant ainsi de l'expérience et du soutien de la Corée du Sud dans sa quête de modernisation et d'efficacité administrative.

Les hypothèses formulées, à savoir l'impact de l'infrastructure technologique, les politiques gouvernementales, la participation citoyenne, et les défis de formation et de sensibilisation, ont permis de structurer notre analyse et de souligner les différences et les similitudes entre les deux pays. Les résultats suggèrent que la Corée du Sud, avec ses politiques proactives et son infrastructure technologique avancée, offre un modèle de réussite en matière d'e-gouvernement. En revanche, le Maroc, bien qu'ayant fait des progrès significatifs, doit surmonter des défis importants pour améliorer l'efficacité et l'adoption des services numériques. Les hypothèses posées servent de cadre pour évaluer les politiques existantes et pour proposer des recommandations afin de renforcer la transition numérique au Maroc.

Ce travail a été soutenu par le Seed Program for Korean Studies du Ministère de l'éducation de la République de Corée et par le Korean Studies Promotion Service de l'Académie des études coréennes (AKS-2023-INC-2230004).

Références

- (1). AFD (2019) Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc, Concilier la recherche de gains de productivité et la création d'emplois, Bertrand Savoye, Dans Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc, Éditions AFD
- (2). Al-Jaghoub, S., & Aldmour, R. (2020). The Impact of the Social Networking Sites on the Academic Performance among the Students of Al-Balqa Applied University. *International Journal of Information and Communication Technology Research*, 10(1), 1-10.
- (3). Arbaoui, S., & Jemjami, N. (2023). Les déterminants de la transformation numérique dans le secteur public: proposition d'une échelle de mesure. *Recherches en Sciences de Gestion*, (2), 339-367.
- (4). Brown, D. (2005). Le gouvernement électronique et l'administration publique. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 71(2), 251–266.
- (5). Calay, V., Mosty, M., & Paque, R. (2019). La digitalisation de l'administration publique wallonne. État des lieux et perspectives (No. 29; pp. 1–108). Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.
- (6). Discours de Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, Mardi 27 février 2018
- (7). E-administration, Olivier Viboud, Dans *Dictionnaire d'administration publique* (2014), pages 177 à 178
- (8). El Aichi, M. M. E. (2012). Évolution de l'e-gouvernement marocain depuis dix ans. *Actes de la 6e conférence internationale sur la théorie et la pratique de la gouvernance électronique.*, 492–493.
- (9). L'intégration des TIC dans les services publics : le cas des projets numériques des Métropoles, Sabrina Boulesnane, Monia Benaissa, Laïd Bouzidi, Dans *Gestion* 2000 2019/5 (Volume 36)
- (10). Le Clainche, M. (2019). Le changement dans l'administration territoriale de l'État 1. *Gestion et finances publiques*, (3), 110-117.
- (11). Loi n° 54.19 relative à la charte des services publics pprouvé par la Chambre des Représentants lors de sa séance plénière du mardi 11 février 2020 (Royaume du Maroc - Chambre des représentants, 2020
- (12). Loi n° 72-18 Dahir n° 1-20-77 du 18 hija 1441 (8 août 2020) portant promulgation de la loi n° 72-18 relative au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence nationale des registres
- (13). Mohamed, X., Smith, J., & Johnson, A. (2022). Governance Challenges in the Digital Transformation of Moroccan Public Administration. *Journal of Public Administration Research*, 10(3), 123-145
- (14). Nicolescu, A.-C., Lobonț, O.-R., Vătavu, S., & Bozga, E. (2024). Entrepreneurship and digitalisation in EU: twinning insights through a panel threshold regression. *Journal of Business Economics and Management*, 19(2), 359-379.
- (15). Offredi, C., & Laffut, M. (2013). Le bien être peut-il être un critère d'évaluation de l'action publique ? *Revue française d'administration publique*, 148(4), 1003–1016.
- (16). Ouajdouni, A., Chafik, K., & Boubker, O. (2020). Transformation Digitale de L'Administration Publique au Maroc: Revue de la littérature et état des lieux. *European Scientific Journal*, ESJ, 16(19), 406.
- (17). Pan Suk Kim ; Aperçu historique de l'administration publique coréenne, Dans *Revue Internationale des Sciences Administratives* 2012/2 (Vol. 78), pages 231 à 253

- (18). Rapport : Tirer parti de l'administration en ligne en période de crise financière et économique Organisation des nations unies, United Nations E-Government Survey 2010.
- (19). Rapport annuel de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière N°3, 2021. Du Ministère de l'Economie et des Finances.
- (20). Saaf, A. (Septembre, 2022), La Corée du Sud et le Maghreb. (2022). In Policy Paper - N° 14, https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2022-09/PP_14_22_Saaf.pdf. Policy Center.
- (21). Savoye, B. (2019). Émergence économique et développement durable et inclusif du Maroc. MacroDev, 1-36.
- (22). Sunhyuk Kim, Chonghee Han La réforme administrative en Corée du Sud : Le nouveau management public et la bureaucratie Dans Revue Internationale des Sciences Administratives 2015/4 (Vol. 81), pages 735 à 754
- (23). Yigitcanlar, A., & Tan, S. (2018). Digital Transformation in the Public Sector: A Literature Review. Journal of Business Economics and Management, 19(2), 359-379.